

Décision

Générale

colonial

Décision n° 434 du 24 avril 1952 :

n° 434

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 avril 1952

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro

1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel du nommé Ahmed Cavallié, employé de bureau en service à la Régie des Eaux, est fixé à 19.860 francs pour compter du 1er juillet 1951 et à 21.150 francs pour compter i du 1er janvier 1952.